

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **13 DÉCEMBRE 2022**

Délibération CA 2022 / 12 / 13 – 21

Point 27 de l'Ordre du Jour

MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR du CENTRE de COORDINATION EXPLOR

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 19

Les modifications apportées traduisent la volonté de la structure de renforcer les liens avec les pôles scientifiques concernés par le calcul scientifique. A cette occasion, certaines dispositions sont précisées ou révisées de manière mineure. Le centre de coordination est inscrit dans une démarche qualité de labellisation INFRA¹ ; le règlement intérieur modifié constitue une étape de ce processus.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du règlement intérieur du Centre de Coordination EXPLOR.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	26
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 décembre 2022



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours contre l'élection :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 19 DEC. 2022**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 15 décembre 2022**

- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 DEC. 2022**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

¹ À travers son programme INFRA+, les membres de l'I-SITE LUE ont souhaité développer et mettre en réseau les infrastructures de recherche (IRs) présentes en Lorraine dans le but d'augmenter le potentiel de recherche et d'appui à l'innovation, et par conséquent l'attractivité et la visibilité du site lorrain de recherche publique.